



**APPELS DE CANDIDATURES  
PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS**  
[www.safer-bretagne.fr](http://www.safer-bretagne.fr)

<b>Commune principale : LANGONNET « Kervenez »</b>  <b>Surface totale : 27 ha 00 a 22 ca</b>	Section N 235, 236, 237, 306, 307, 313, 314, 315, 323 Section XN 5, 30, 31, 32, 68, 70, 85, 103, 107  Maison d'habitation - Longère - Petit bâtiment à usage de garage - Hangar agricole d'environ 500 m <sup>2</sup> - Ancienne porcherie d'environ 340 m <sup>2</sup>  Classification Urbanisme : zone non constructible dont partie en zone humide	Suivi par :  <b>AUBRY Nicolas</b> (02 97 46 57 72)
<b>Commune principale : BREHAN « Champ de la Roterne »</b>  <b>Surface totale : 4 ha 20 a 78 ca</b>	Section YA 58, 59, 76 1 poulailler – 1 hangar et maison d'habitation  Classification Urbanisme : A	Suivi par :  <b>LE FUR Adrien</b> (02 97 46 57 74)
<b>Commune principale : BERRIC « Tremohar »</b>  <b>Surface totale : 24 ha 67 a 12 ca</b>	Section ZT 12, 13, 14, 15, 27, 30, 31, 32, 36 – Section ZV 84 Avec Manoir et dépendances  Classification Urbanisme : Aa, N, Ebc	Suivi par :  <b>GUEHO Thierry</b> (02 97 46 57 68)

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature au siège social de la SAFER Morbihan, Maison de l'Agriculture - Avenue Borgnis Desbordes - BP 398 -56009 Vannes - E-mail : [cpascal@safer-bretagne.fr](mailto:cpascal@safer-bretagne.fr) où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats